

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 12 juin 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 4, 5, et 6 juin 2018

**2018 DASCO 31** Caisse des Ecoles (2e) - Subvention (18 606 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur.**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à la caisse des écoles du 2e arrondissement pour la mise en œuvre de séjours de vacances ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement, en date du 24 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 18 606 euros est attribuée à la caisse des écoles du 2e arrondissement pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Article 2 : La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au budget municipal de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, chapitre 65, nature 657361, rubrique P332.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO